

N° 30

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 12 NOVEMBRE 1974

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Wagner, appuyé par M. Fairweather, propose,— Que la Chambre, consciente du fait que les cercles criminels internationaux et interprovinciaux opèrent librement sans le moindre contrôle dans le domaine de vente de drogue en Colombie-Britannique, dans le secteur des prêts usuriers en Ontario et dans le domaine de la conspiration du type de la Pègre au Québec, exige du gouvernement qu'il adopte immédiatement des mesures, soit directement ou en collaboration avec les provinces, afin de protéger le public en général et de condamner les criminels.

Après débat, les délibérations relatives à cette motion sont terminées.

Le Sénat transmet un message à cette Chambre l'informant que les sénateurs dont les noms suivent ont été nommés pour agir au nom du Sénat au sein du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes des relations de travail entre employeur et employés dans la Fonction publique, savoir: les honorables sénateurs Asselin, Buckwold, Goldenberg, Macdonald, Neiman, Riel et Thompson.

Le Sénat transmet un message à cette Chambre l'informant que le nom de l'honorable sénateur Asselin a été substitué à celui de l'honorable sénateur Flynn sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Côté et Yanakis en remplacement de MM. Roy (Timmins) et Bussièrès sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.